

Systeme de pension de retraite national

Le systeme de pension de retraite national

Le systeme de pension de retraite national est un systeme par lequel toute personne recoit une pension retraite de base (*Kiso Nenkin*).

C'est l'assurance de recevoir un revenu pour la retraite, si vous avez besoin d'assistance, ou pour votre famille apres votre decès,.

Toute personne ayant entre 20 et 59 ans doit être affiliée au systeme de pension de retraite national.

Les personnes étant affiliées au régime de retraite des employés sur le lieu de travail, sont aussi affiliées au systeme de pension de retraite national.

Renseignements :

Groupe d'aide médicale et pension (*iryō Nenkin-groupe*) de la mairie de Nishinomiya, Tél 0798-35-3124

Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944

Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Comment s'inscrire au systeme?

Vous devez effectuer une demande d'affiliation auprès de votre municipalité.

Si vous êtes déjà affilié au régime de retraite des employés ou à un plan d'épargne retraite, ou si vous êtes déjà affilié au systeme de pension de retraite pour employés ou au plan d'épargne retraite de votre conjoint(e), veuillez entamer les démarches nécessaires auprès de votre employeur.

Renseignements :

Groupe d'aide médicale et pension (*iryō Nenkin-groupe*) de la mairie de Nishinomiya, Tél 0798-35-3124

Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944

Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Les cotisations retraite

Si vous vous affiliez au systeme de pension de retraite national, vous devez payer les cotisations retraite. Ces cotisations doivent être versées à un bureau de poste, à un organisme financier ou à une superette (convenience stores). Les tranferts bancaires, en ligne(électronique) ou par carte de crédit sont aussi disponibles. Les personnes affiliées au régime de retraite des employés ou à un plan d'épargne vie verront leurs cotisations retraite déduites directement de leur salaire, bonus, etc...

Renseignements :

Groupe d'aide médicale et pension (*iryō Nenkin-groupe*) de la mairie de Nishinomiya, Tél 0798-35-3124

Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944

Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Lorsque vous rencontrez des difficultés pour régler les cotisations retraite

Les personnes ne percevant aucun revenu, ou les personnes ayant un faible revenu ne leur permettant pas de régler les cotisations retraite, peuvent effectuer une demande d'exemption totale ou partielle de paiement des cotisations retraite.

Les étudiants peuvent aussi voir le paiement de leur cotisation suspendu grâce au système de paiement spécial pour étudiant (*Gakusei Nofu Tokurei Seido*).

Renseignements :

Groupe d'aide médicale et pension (*iryō Nenkin-groupe*) de la mairie de Nishinomiya, Tél 0798-35-3124
 Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944
 Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Percevoir une pension de retraite

Les pensions de retraite sont versées lorsqu'une personne devient âgée, handicapée, ou bien lorsque la personne assurée décède.

Voyez ci-dessous les différents types de pensions de retraite:

- (1) Pension de retraite de base pour personnes âgées (*Rorei Kiso Nenkin*)
- (2) Pension de base pour personne handicapée (*Shogai Kiso Nenkin*)
- (3) Pension de survie de base (*Izoku Kiso Nenkin*)
- (4) Pension de veuvage (*Kafu Nenkin*)
- (5) Pension pour décès (*Shibo Ichiji-kin*)
- (6) Allocation spéciale pour les handicapés

Il existe des conditions spécifiques pour chaque type de pension. Une demande doit être exprimée pour pouvoir bénéficier de ces pensions.

Renseignements :

Groupe d'aide médicale et pension (*iryō Nenkin-groupe*) de la mairie de Nishinomiya, Tél 0798-35-3124
 Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944
 Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Lors du retour au pays (Lorsque vous quittez le Japon)

Il existe un système de paiement forfaitaire en retour, pour les personnes quittant le système de pension de retraite national ou le système de pension de retraite pour employés.

C'est un système par lequel un ressortissant étranger qui a vécu au Japon, et qui était affilié à un système de retraite pendant plus de six mois, peut se voir remboursé de ses cotisations retraite s'il en fait la demande dans les deux ans après son retour dans son pays d'origine.

Il est possible de percevoir ces cotisations après votre retour au Japon (lorsque vous avez quitté le Japon).

Renseignements :

Bureau de la pension de Nishinomiya de l'Organisation de la Pension du Japon (*Nihon Nenkin Kikou Nishinomiya Nenkin Jimusho*), Tél 0798-33-2944

Consultation de retraite national (*Nenkin-Dial*) Tél 0570-05-1165

Remarques:

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.